

Allocution de M. Jean-Pierre SUEUR

Secrétaire d'Etat aux Collectivités Locales - Maire d'Orléans

(Extraits)

Monsieur le Préfet de la région Centre et du département du Loiret, Monsieur le Directeur Régional de l'Equipement, Monsieur le Directeur Régional de l'IN-SEE, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir pour moi de me retrouver ce matin avec vous tous et vous toutes ici pour cette journée intitulée «Forum des Villes - Aide au diagnostic social urbain»...

Vous allez travailler aujourd'hui sur la politique des villes, thème important car les villes jouent un rôle essentiel dans le développement économique, dans la compétition européenne - nous avons besoin aujourd'hui de villes et de réseaux de villes dynamiques - dans l'aménagement du territoire mais aussi dans les domaines du logement, de la vie sociale et de la vie culturelle. Il y a aujourd'hui une volonté du gouvernement de prendre en compte le phénomène urbain qui est tout à fait spécifique, et vous me permettrez de mettre l'accent sur un certain nombre de préoccupations.

L'aménagement du bassin parisien et la solidarité entre les villes...

Les villes du Centre sont concernées par trois niveaux géographiques : le contexte européen, le contexte national et le contexte du bassin parisien. Cela nous incite à mieux faire entendre - je parle en tant que secrétaire d'Etat aux collectivités locales mais aussi en tant que maire d'Orléans - la voix des villes dans le débat national mais aussi dans le débat régional et dans le débat départemental.

Ce n'est pas un hasard si s'est constituée dans la région Centre, une association qui s'appelle «Réseau pour le développement des villes du Centre» qui est présidée par Yves DAUGE et qui com-

prend les villes qui sont engagées dans une procédure «ville», développement social du quartier, convention de quartier, Banlieues 89, prévention de la délinquance, etc... Nous avons ressenti le besoin, par rapport à des instances territoriales comme la région ou les départements, de faire entendre la voix des villes, qui sont quelquefois noyées dans la masse des décisions politiques alors qu'il y a toute une série de problèmes spécifiques qui nous sollicitent fortement.

Il y a encore sans doute beaucoup à faire pour que l'on prenne mieux en compte le poids des villes. Cela suppose naturellement que chaque ville ne s'enferme pas dans un superbe et splendide isolement. L'avenir est certainement aux réseaux de villes.

Il est donc pertinent de parler d'un bassin d'un million d'habitants dans le Val de Loire, correspondant à l'axe Orléans-Blois-Tours, et qui aurait une image de marque commune, une force commune, d'une part par rapport à l'enjeu européen - il est clair que nos villes n'ont pas toujours à elles seules la taille européenne - et d'autre part par rapport à l'enjeu du bassin parisien.

Vous savez que le gouvernement, par l'intermédiaire de Monsieur CHEREQUE, a initié une réflexion globale sur le bassin parisien. Une association s'est créée qui s'appelle «l'Association de villes à une heure de Paris» ; cette association va bientôt publier un livre blanc. C'est une démarche à laquelle les maires de ces villes sont très attachés : 25 maires ont ainsi affirmé une volonté de participer à l'aménagement du territoire sans attendre l'initiative de l'Etat. Cela n'a pas empêché l'Etat de s'en préoccuper puisque je faisais part il y a un instant des initiatives de Monsieur CHEREQUE.

L'objectif qui est le nôtre, je parle des élus - la volonté gouvernementale va tout à fait dans le même sens - c'est d'affirmer qu'il est nécessaire d'élaborer un schéma directeur ou un plan d'ensemble pour le bassin parisien. On ne peut pas raisonner pour l'Ile-de-France

en vase clos. D'une certaine manière, et ce sera le discours des élus du grand bassin parisien, on pourrait considérer qu'un plan d'ensemble pour le bassin parisien constitue un préalable aux décisions concernant l'Ile-de-France. La question est de savoir si on laisse les choses se faire selon la pente naturelle, auquel cas l'on risque d'arriver à un engorgement supplémentaire de la région Ile-de-France avec toutes les difficultés et les coûts non négligeables que cela induit pour la collectivité nationale toute entière, ou si au contraire on joue clairement le jeu d'une logique multipolaire. Mais pour que des pôles s'affirment il faut jouer sur les villes. Ils ne peuvent pas s'affirmer à partir de villes qui raisonneraient chacune de manière solitaire. La politique des villes, la politique de l'aménagement du territoire, c'est aussi la politique de la solidarité entre les villes. Voilà un premier élément que je voulais aborder.

La coopération intercommunale...

Deuxièmement, nous sommes dans un contexte où il y a d'autres raisons encore de ne pas parler des villes ou des communes en considérant chacune de manière isolée. Ce contexte c'est celui qui est ouvert par le vote de la loi d'orientation sur l'administration territoriale de la République qui a été publiée le 6 Février dernier. Vous savez que cette loi d'orientation parie sur l'intercommunalité et elle le fait de manière pragmatique c'est-à-dire sans rien supprimer de ce qui existe, districts, communautés urbaines, SIVOM, mais en proposant de nouveaux outils : communautés de villes, communautés de communes.

J'insiste sur le fait que ces deux outils peuvent concerner les zones urbaines. En effet la communauté de communes est mieux adaptée aux zones rurales mais elle peut aussi concerner un certain nombre de zones urbaines. L'objectif consiste à proposer des solidarités

plus fortes, notamment dans le domaine de l'économie et de l'aménagement de l'espace, puisque ce sont les deux vocations obligatoires des futures communautés de villes et communautés de communes ; mais nous avons tenu en outre à assortir cela d'un dispositif fiscal et d'un dispositif incitatif appropriés.

Je passe sur les incitations. Elles sont inscrites dans la loi. Elles ont pour but d'inciter les communes à faire oeuvre de coopération. Nous respectons beaucoup les 36.700 communes que compte notre pays. Mais à l'heure de l'Europe il faut aussi organiser l'intercommunalité. Je crois que ceux qui aujourd'hui refusent que l'on aille vers davantage d'intercommunalité ne jouent pas pour l'efficacité.

La fiscalité...

Peut-être que ces questions vous apparaîtront un peu étrangères à l'objet du débat ou aux questions concrètes auxquelles vous êtes confrontés tous les jours ; je ne le crois pas, car je crois que l'on peut tout à fait plaider qu'il y a une corrélation très forte entre les disparités de taux de taxe professionnelle (TP) et l'incapacité à maîtriser le développement urbain dans les zones urbaines. Il est clair qu'à partir du moment où existent de fortes disparités dans les taux de TP, les entreprises sont incitées à aller là où le taux est le plus faible ; là où le taux est le plus faible c'est en général à la périphérie des villes où des petites communes sont très contentes de bénéficier de cette manne qui leur permet de faire un certain nombre d'équipements, qui sont quelquefois surdimensionnés par rapport aux besoins de la commune. Néanmoins la collectivité doit toujours un jour ou l'autre payer la voirie, les équipements, etc... donc il y a un coût global ; le coût global des disparités de TP qui entraînent naturellement de menus profits pour un certain nombre de collectivités, pose un réel problème. Les communautés de villes et communautés de communes seront une réponse à ce problème.

Le développement social des quartiers et la solidarité...

Troisième et dernier point, je parle

depuis le début de cet espace urbain comme si c'était quelque chose d'homogène, comme si c'était une entité. Vous savez que ce n'est pas le cas et que des déséquilibres très importants sont apparus. C'est dans les mêmes quartiers que se cumulent les problèmes de la grande pauvreté, les problèmes du chômage, les problèmes du cadre de vie dégradé. Cela a conduit à la mise en oeuvre de toutes les actions que vous animez les uns et les autres.

Permettez-moi à cet égard de parler de manière très pragmatique. Nous ressentons, et je le dis après avoir parlé de cela avec beaucoup d'élus, la nécessité absolue de poursuivre ces opérations, tellement nécessaires. Mais il faut s'interroger sur les nouveaux moyens financiers qui pourraient leur être affectés. A cet égard, il y a actuellement une réflexion qui est menée sur les contrats de plan. Nous allons plaider pour que les villes, les départements, les régions participent davantage à l'élaboration des contrats de plan c'est-à-dire que le niveau de contractualisation ne soit plus exclusivement le niveau régional mais que l'on prenne mieux en compte les problèmes urbains.

Nous allons aussi plaider pour qu'au niveau des régions tout particulièrement et peut-être aussi des départements, on veuille bien mobiliser davantage de moyens financiers pour ces opérations qui sont très lourdes. Quand elles reposent pour l'essentiel sur la commune, sur les subventions de l'Etat, sur les offices HLM, on se trouve quelquefois devant de très réelles difficultés financières. Il faut donner un coup de collier très fort. De même que l'on a réussi à mobiliser beaucoup d'énergie pour les universités, il faudra peut-être à l'avenir, de la même manière, savoir mobiliser toutes les énergies pour la politique des villes.

Ensuite, ces opérations sollicitent un très grand nombre de partenaires, et c'est une bonne chose, mais cette bonne chose a son revers ; ceux qui sont ici chefs de projet, coordonnateurs à de nombreux titres, savent qu'il y a de grandes difficultés de coordination. La coordination n'est pas spontanée et quelquefois on assiste à une sorte de polysynodie. Tout ce qui ira dans le sens d'une grande netteté dans le pilotage des opé-

rations, ira dans le bon sens.

Enfin je crois qu'il y a, et je voudrais terminer là-dessus, beaucoup de motifs d'espérance dans ce qui est en train de se passer. Nous voyons que même si nous rencontrons encore des difficultés non négligeables, peu à peu les choses bougent dans les quartiers. Cela suppose sans doute beaucoup d'efforts ; cela suppose que sur certains points - je pense à la question de la sécurité - on prenne les mesures appropriées : il faut beaucoup de prévention, il faut aussi prendre des mesures plus répressives lorsque c'est nécessaire.

Mon tout dernier mot sera pour remercier la DRE, je l'ai déjà fait, et l'INSEE qui s'est beaucoup mobilisé pour la préparation de cette opération et qui a construit des outils de connaissance très précis. A cet égard on peut tirer du dernier recensement un grand nombre d'informations et je dois dire que les élus ne sont pas habitués à utiliser cette masse énorme d'informations. C'est pourquoi il est nécessaire de former à la lecture des données et de favoriser tout ce qui permettra une meilleure utilisation de cette masse de documents. L'un des objets de cette journée, de ce forum des villes, c'est en effet, si j'ai bien compris, de voir comment on peut mobiliser toutes les ressources de la science de l'administration, de la connaissance et de la prospective, pour nous aider, pour éclairer notre action quotidienne. Je souhaite donc que tous les élus, tous les fonctionnaires et les professionnels tirent le plus grand profit de cette journée.

Qu'il me soit permis en conclusion de remercier très chaleureusement Monsieur le Préfet, tous les fonctionnaires de l'Etat, et aussi tous ceux des collectivités locales, les membres des associations, tous ceux qui travaillent sur le terrain, qui ont bien voulu construire cette journée. Je vous souhaite un bon travail au cours de cette journée à la Source.